

<i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 50	<i>Membres en fonction :</i> 50	<i>Membres présents :</i> 28	<i>Absent(s) excusé(s) :</i> 12	<i>Absent(s) :</i> 10	<i>Pouvoir(s) :</i> 2
---	---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	-----------------------	--------------------------

Date de convocation : 2 avril 2019

 Vote(s) pour : 30
 Vote(s) contre : 0
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 8 avril 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-04-08-BD-19 :
Subvention pour des travaux concernant les travaux d'électricité dans les communs et dans les ascenseurs sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny.
Rapporteur : Madame Isabelle KAUCIC

 Le Bureau,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
 VU le Programme Local de l'Habitat 2011-2019 de Metz Métropole approuvé par le Conseil de Communauté du 11 juillet 2011 et notamment ses fiches actions n° 16 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n° 17 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,
 VU le Règlement Particulier d'Intervention en matière d'équilibre social de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 11 décembre 2017,
 VU la demande transmise par l'Agence Nationale de l'Habitat par courrier en date du 21 novembre 2018 concernant le soutien aux travaux de réhabilitation de la copropriété « Bernadette » située 1 et 3 rue du Béarn à Metz,
 VU le montant global des travaux subventionnables de 14 722 €,

DECIDE de participer aux travaux concernant les travaux d'électricité dans les communs et dans les ascenseurs sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny, à hauteur de 10 % des travaux subventionnables, soit 1 473 € au maximum, comme suit :

Type de Travaux	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole
Travaux d'électricité dans les ascenseurs	1 et 3 rue du Béarn METZ-BORNY	5 177 €	518 €
Travaux d'électricité dans les communs	1 et 3 rue du Béarn METZ-BORNY	9 545 €	955 €

DECIDE d'affecter 1 473 € sur l'autorisation de programme 2019 de 2 000 000 € (chapitre 204) consacrée au logement social pour financer les travaux précitées.
AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Pour extrait conforme
Metz, le 9 avril 2019
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Résumé de l'acte
057-200039865-20190408-04-2019-DB19-DE

Numéro de l'acte : 04-2019-DB19
Date de décision : lundi 8 avril 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Subvention pour des travaux concernant les travaux d'électricité dans les communs et dans les ascenseurs sur la copropriété "Bernadette" située 1 et 3 rue du Béarn à Metz-Borny
Classification : 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/04/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190408-04-2019-DB19-DE
Document principal : 99_DE-19.pdf

Historique :

09/04/19 14:40	En cours de création	
09/04/19 14:40	En préparation	Catherine DELLES
09/04/19 14:45	Reçu	Catherine DELLES
09/04/19 14:49	En cours de transmission	
09/04/19 14:51	Transmis en Préfecture	
09/04/19 15:09	Accusé de réception reçu	